



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 3 mars 2026

*L'An deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de LIÈPVRE, étant assemblé,
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances en mairie, après convocation légale, sous la Présidence
du Maire Monsieur Denis PETIT.*

Nombre de conseillers élus :
19

Nombre de Conseillers en
fonction :
18

Conseillers présents :
14

Procurations :
2

Absent(s) :
2

Présents : M. Denis PETIT, Mme Maud PETITDEMANGE, M. Gilbert CRAMPÉ, Mme Christine BATLOT, M. Christophe AUBERTIN, M. Pierrot HESTIN, Mme Pascale LICHTENAUER, Mme Josiane DOLL, M. Laurent WALTER, M. Lelio DI SCIULLO, M. Yoann LE PIERRES, Mme Eliane CEBOKLI, Mme Mélinda MAURER, Mme Nadine HESTIN.

Absents excusés : M. Pascal FEIL, Mme Elodie DODIN

Absents : M. Christophe PANTZER, M. Joël BENOIT

Procuration(s) : M. Pascal FEIL donne procuration à Mme Eliane CEBOKLI
Mme Elodie DODIN, donne procuration à Mme Maud PETITDEMANGE

Secrétaire de séance : Mme Maud PETITDEMANGE

L'ordre du jour :

1. Approbation du P.V. du 16 décembre 2025
 2. Budget Forêt - Compte Financier Unique 2025
 3. Budget Forêt - Affectation du résultat 2025
 4. Budget Forêt - Vote du budget primitif 2026
 5. Budget Camping - Compte Financier Unique 2025
 6. Vote des taux d'imposition des taxes locales 2026
 7. Subventions 2026 aux associations
 8. Budget Général - Compte Financier Unique 2025
 9. Budget Général - Affectation du résultat 2025
 10. Budget Général - Vote du budget primitif 2026
- Divers

DEL2026_03_01 (point 1)

Approbation du P.V. du 16 décembre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 16 décembre 2025.

DEL2026_03_02 (point 2)
Budget Forêt CFU 2025

Monsieur PETIT présente pour le Compte Financier Unique les budgets soumis au référentiel budgétaire et comptable M57.

Document commun à l'ordonnateur et au comptable, le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le compte financier unique présente les résultats de l'exécution du budget. Il indique notamment les dépenses et les recettes effectivement réalisées au cours de l'exercice 2025 et mentionne les restes à réaliser de la section d'investissement. L'information relative à l'exécution budgétaire est portée à la fois par l'ordonnateur, s'agissant de la vue d'ensemble par chapitres budgétaires, et par le comptable public, s'agissant de la vue détaillée par article.

Le vote sur le compte financier unique constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le Maire donne acte de la présentation faite du compte financier unique 2025, lequel peut se résumer ainsi (voir ci-dessous).

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, il quitte la salle du Conseil et l'assemblée désigne Madame PETITDEMANGE Maud comme Présidente de séance.

Extrait du CFU :

Lépvre - FORET - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 481,25	140 786,22	145 267,47
	Recettes réalisées (1)	B	2 316,73	116 183,55	118 480,28
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	27 000,00	302 300,00	329 300,00
	Dépenses réalisées (1)	E	1 443,00	208 428,45	207 871,45
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	873,73	-90 264,90	-89 391,17
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	22 518,75	161 513,78	184 032,53
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	23 392,48	71 248,88	94 641,36
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	23 392,48	71 248,88	94 641,36

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe forêt dressé par le Maire,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser (engagements),

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, qui seront repris dans chaque section correspondante du budget 2026.

DEL2026_03_03 (point 3)
Budget Foret - Affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire présente le point.

Il est rappelé au Conseil que les résultats d'un exercice sont affectés au budget primitif après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique.

Suite à l'approbation du compte financier unique 2025 du budget annexe forêt, il est indiqué que le conseil doit décider simultanément, en cas de soldes positifs, de l'affectation des résultats qui doivent couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté.

Le compte financier unique 2025 présentant un excédent de fonctionnement de 71 248.88 € et un excédent de 23 392.48 € à la section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le compte financier unique 2025 pour le budget annexe forêt ;

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 comme suit :

- R/002 – résultat de fonctionnement 71 248.88 €

Arrivée de Mme DOLL à 18h12.

DEL2026_03_04 (point 4)
Budget Foret - Vote du budget primitif 2026

Il est présenté au conseil municipal les grandes lignes du budget annexe forêt pour 2026 en vue de son approbation et il est proposé le vote par chapitre. Le budget primitif pour l'exercice 2026 se présente ainsi :

BUDGET ANNEXE FORET 2026

- section de fonctionnement : dépenses & recettes :	202 100.00 €
- section d'investissement : dépenses & recettes :	27 000.00 €

Monsieur le Maire explique que la M57 permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Il propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

Budget Annexe Forêt

Budget 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

R 002	Résultat d'exploitation reporté	- €
chap 011	Total charges à caractère général	164 472,48 €
Chap 022	Dépenses imprévues	- €
chap 023	Virement entre sections	- €
chap 65	Autres charges de gestion courante	31 500,00 €
chap 67	Autres charges exceptionnelles	2 500,00 €
chap 68	Dotations aux provisions et dépréciations	20,00 €
chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 607,52 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		202 100,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

002	Excédent de Fonctionnement	71 248,88 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 443,00 €
chap 70	Produits des services, du domaine et divers	121 358,12 €
chap 75	Autres produits de gestions courante	8 050,00 €
chap 77	Produits exceptionnels	- €
chap 78	Reprises sur amortissements	- €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		202 100,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

001	Déficit reporté	- €
chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 443,00 €
chap 21	Immobilisations corporelles	25 557,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		27 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	23 392,48 €
chap 10	Dotations, fonds et réserves	- €
chap 021	Virement de la section de fonctionnement	- €
chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 607,52 €
chap 13	Subventions d'investissement	- €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		27 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.2312-2 ;
VU l'instruction M57 simplifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 ;

- **APPROUVE** le budget annexe forêt 2026, équilibré en dépenses et en recettes comme mentionné dans les tableaux joints en annexe ;
- **DIT** que le présent budget est adopté par chapitre.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

DEL2026_03_05 (point X)

Budget Camping Haut Koenigsbourg CFU 2025

Monsieur le Maire présente pour le Compte Financier Unique les budgets soumis au référentiel budgétaire et comptable M57.

Document commun à l'ordonnateur et au comptable, le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le compte financier unique présente les résultats de l'exécution du budget. Il indique notamment les dépenses et les recettes effectivement réalisées au cours de l'exercice 2025 et mentionne les restes à réaliser de la section d'investissement. L'information relative à l'exécution budgétaire est portée à la fois par l'ordonnateur, s'agissant de la vue d'ensemble par chapitres budgétaires, et par le comptable public, s'agissant de la vue détaillée par article.

Le vote sur le compte financier unique constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le Maire donne acte de la présentation faite du compte financier unique 2025, lequel peut se résumer ainsi (voir page 2).

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, il quitte la salle du Conseil et l'assemblée désigne Madame PETITDEMANGE Maud comme Présidente de séance.

Extrait du CFU :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	34 343,32	49 000,00	83 343,32
	Recettes réalisées (1)	B	32 931,86	24 238,01	57 169,87
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	45 000,00	45 782,71	90 782,71
	Dépenses réalisées (1)	E	8 936,99	34 789,51	43 726,50
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	23 984,87	-10 551,50	13 443,37
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	10 656,88	-3 237,29	7 419,39
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	34 651,55	-13 788,79	20 862,76
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	34 651,55	-13 788,79	20 862,76

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe camping dressé par le Maire,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser (engagements),

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, qui seront repris dans chaque section correspondante du budget principal 2026.

DEL2026_03_06 (point 6)

Vote des taux d'imposition des taxes locales 2026

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu la loi de finances pour 2026 ;

Considérant que la commune entend poursuivre ses programmes d'investissement sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de maintenir à l'identique la fiscalité locale pour 2026, à savoir :

Taxe foncière bâti	22,40 %
Taxe foncière non bâti	58,61 %
Taxe d'habitation	6,71 %

Compte tenu du maintien des taux d'imposition et des bases prévisionnelles pour 2026, le produit fiscal attendu pour 2026 est estimé à :

Ref : N°1259

Taux d'imposition :

	Bases d'imposition	Taux d'imposition proposés pour 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits attendus 2026
Taxe foncière (bâti)	3 348 296	22,40 %	3 552 000	795 648 €
Taxe foncière (non bâti)	36 559	58,61 %	37 400	21 920 €
TOTAL TF				817 568 €
Taxe d'habitation	103 263	6,71 %	98 800	6 629 €
TOTAL TF-TH				824 197 €
Contribution coefficient correcteur				- 535 325 €
Allocations compensatrices				309 236 €
Versement FNGIR				1 105 €
Montant total réel 2026				599 214 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **FIXE** les taux d'imposition suivants pour l'année 2026 :

- 22,40 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 58,61 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- 6,71 % pour la taxe d'habitation.

DEL2026_03_07 (point 7) Subvention aux associations
--

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Considérant la nécessité d'harmoniser les modalités d'attribution des subventions, il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération pour l'attribution des subventions à chaque association œuvrant dans l'intérêt de la commune.

Des échanges ont lieu au sujet d'une récente demande de financement formulé par l'association de jumelage, dans la perspective de l'accueil des partenaires jumelés à Lièpvre en 2026. Il est précisé que le montant sollicité, jugé conséquent, nécessite un examen approfondi.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer au vote des subventions communales allouées aux associations. Les décisions suivantes sont prises :

ASSOCIATIONS	Subvention proposée en 2026	Approbation du Conseil Municipal
APALIB	500 €	Approuvé à l'unanimité
APAMAD	500 €	Approuvé à l'unanimité
Amicale des donneurs de sang	500 €	Approuvé à l'unanimité
Anciens combattants de Lièpvre	500 €	Approuvé à l'unanimité
ASL : Association Sport Loisir	500 €	Mme CEBOKLI ne participe pas au vote. Approuvé à l'unanimité
Caisse des écoles : Ecole Elémentaire de Lièpvre	10 500 €	Approuvé à l'unanimité
Caisse des écoles : Ecole Maternelle de Lièpvre	5 000 €	Approuvé à l'unanimité
Club vosgien	500 €	Abstention de Mme CEBOKLI ainsi que sa procuration. Approuvé à l'unanimité
Comité de cavalcade Lièpvre – Rombach-Le-Franc	500 €	Mme LICHTENAUER et M HESTIN ne participent pas au vote. Approuvé à l'unanimité
Comité de Jumelage	500 €	Mme CEBOKLI ne participe pas au vote. Approuvé à l'unanimité
Foyer St-Alexandre	500 €	M AUBERTIN ne participe pas au vote. Approuvé à l'unanimité
Office du tourisme	1 550 €	Approuvé à l'unanimité
Sélie Waggis	500 €	Approuvé à l'unanimité
Société de pêche de Lièpvre	500 €	Approuvé à l'unanimité
Syndicat des apiculteurs	500 €	Approuvé à l'unanimité
The Country Valley	500 €	Mme HESTIN ne participe pas au vote. Approuvé à l'unanimité
Val Patch	500 €	Approuvé à l'unanimité
Club Sportif de Lièpvre	500 €	M HESTIN ne participe pas au vote. Approuvé à l'unanimité

Concordia société de musique	100 €	Approuvé à l'unanimité
Modélisme du Val d'Argent	500 €	Approuvé à l'unanimité
AFM Telethon	200 €	Approuvé à l'unanimité
Le Souvenir Français	200 €	Approuvé à l'unanimité

Chaque année en été, l'Office des Sports, de la jeunesse et de la culture organise des animations à destination des enfants. La commune subventionne à hauteur de 18 euros par enfant de Lièpvre participant aux activités. Le versement de la subvention sera réalisé à réception du bilan des animations de l'été 2026. Le montant maximal de subvention par la commune à l'OSJC est de 600 €.

OSJC : Office des Sports, de la jeunesse et de la culture	600 €	Approuvé à l'unanimité
---	-------	------------------------

Le conseil municipal précise que les subventions versées aux associations doivent faire l'objet d'un contrôle par la commune sur leurs utilisations (Article 1611-4 du CGCT).

Ainsi, les subventions seront versées aux associations qui transmettront en mairie de Lièpvre l'un ou les documents suivants :

- Rapport d'activités 2025,
- Comptes 2025,
- Tous documents justifiant de l'utilisation de la subvention.

DEL2026_03_08 (point 8)

Budget Général Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Maire présente pour le Compte Financier Unique pour les budgets soumis au référentiel budgétaire et comptable M57.

Document commun à l'ordonnateur et au comptable, le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le compte financier unique présente les résultats de l'exécution du budget. Il indique notamment les dépenses et les recettes effectivement réalisées au cours de l'exercice 2025 et mentionne les restes à réaliser de la section d'investissement. L'information relative à l'exécution budgétaire est portée à la fois par l'ordonnateur, s'agissant de la vue d'ensemble par chapitres budgétaires, et par le comptable public, s'agissant de la vue détaillée par article.

Le vote sur le compte financier unique constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le Maire donne acte de la présentation faite du compte financier unique 2025, lequel peut se résumer ainsi (tableau ci-dessous).

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, il quitte la salle du Conseil et l'assemblée désigne Madame PETITDEMANGE Maud comme Présidente de séance.

Extrait du CFU :

Lièpvre - COMMUNE DE LIÈPVRE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 077 116,27	1 650 155,72	2 727 271,99
	Recettes réalisées (1)	B	416 047,21	1 673 184,79	2 089 232,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 206 350,00	2 430 015,00	3 636 365,00
	Dépenses réalisées (1)	E	534 335,05	1 349 410,94	1 883 745,99
	Restes à réaliser	F	257 211,41	0,00	257 211,41
Différences entre les litres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-118 287,84	323 773,85	205 486,01
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	129 233,73	779 859,28	909 093,01
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	10 945,89	1 103 633,13	1 114 579,02
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-257 211,41	0,00	-257 211,41
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-246 265,52	1 103 633,13	857 367,61

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget général dressé par le Maire,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser (engagements),

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, qui seront repris dans chaque section correspondante du budget 2026.

<p>DEL2026_03_09 (point 9) Budget Général – Affectation du résultat 2025</p>

Monsieur le Maire présente le point :

Il est rappelé au Conseil que les résultats d'un exercice sont affectés au budget primitif après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique.

Suite à l'approbation du compte financier unique 2025 du budget Général, il est indiqué que le conseil doit décider simultanément, en cas de soldes positifs, de l'affectation des résultats qui doivent couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté.

La section d'investissement 2025 présente un excédent de 45 597,44 €

La section de fonctionnement 2025 présente un excédent de 1 089 844,34 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;
VU les comptes financiers uniques 2025 pour le budget principal et le budget Annexe Camping Haut Koenigsbourg de la commune ;

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| • Affectation en réserves R1068 en investissement | 246 265.52 € |
| • R/002 – résultat de fonctionnement reporté : | 843 578.52 € |

DEL2026_03_10 (point 10) Budget Général – Vote du budget primitif 2026

En rappel, c'est le Maire qui propose le budget primitif au conseil municipal, à charge de ce dernier de le voter (art. L2313-1 du CGCT). Le budget primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelle de la commune. Il est établi en section fonctionnement et en section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses (art. L2311-1 du CGCT). Le budget primitif est par conséquent un acte de prévision et un acte d'autorisation mais il est avant tout un acte politique. Il traduit le programme de la municipalité sur la durée du mandat.

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune pour 2026 en vue de son approbation. Il est proposé de voter par chapitre. Le budget primitif pour l'exercice 2026 se présente ainsi :

<u>BUDGET PRINCIPAL 2026</u>

- | |
|--|
| - section de fonctionnement : dépenses & recettes : 2 441 500 € |
| - section d'investissement : dépenses & recettes : 1 385 800 € |

Dépenses de fonctionnement :

⊕ 011 - Charges à caractère général	812 927,46 €
⊕ 012 - Charges de personnel et frais assimilés	493 000,00 €
⊕ 014 - Atténuations de produits	60 000,00 €
⊕ 022 - Dépenses imprévues	0,00 €
⊕ 023 - Virement à la section d'investissement	600 000,00 €
⊕ 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 627,04 €
⊕ 65 - Autres charges de gestion courante	180 910,00 €
⊕ 66 - Charges financières	6 500,00 €
⊕ 67 - Charges spécifiques	8 000,00 €
⊕ 68 - Dotations aux provisions et dépréciations	9 535,50 €
Total général	2 441 500,00 €

Recettes de fonctionnement :

⊕ 002 - Résultat de fonctionnement reporté	843 578,82 €
⊕ 013 - Atténuations de charges	6 000,00 €
⊕ 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 338,80 €
⊕ 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	29 300,00 €
⊕ 73 - Impôts et taxes	829 573,00 €
⊕ 731 - Fiscalité locale	322 972,00 €
⊕ 74 - Dotations et participations	378 177,00 €
⊕ 75 - Autres produits de gestion courante	12 084,00 €
⊕ 76 - Produits financiers	10,38 €
⊕ 77 - Produits spécifiques	0,00 €
⊕ 78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	9 466,00 €
Total général	2 441 500,00 €

Dépenses d'investissements :

⊕ 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
⊕ 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 338,80 €
⊕ 041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
⊕ 10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
⊕ 16 - Emprunts et dettes assimilées	104 735,94 €
⊕ 20 - Immobilisations incorporelles	14 223,60 €
⊕ 204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €
⊕ 21 - Immobilisations corporelles	199 655,58 €
⊕ 23 - Immobilisations en cours	1 056 846,08 €
Total général	1 385 800,00 €

Recettes d'investissements :

⊕ 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	45 597,44 €
⊕ 021 - Virement de la section de fonctionnement	600 000,00 €
⊕ 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 627,04 €
⊕ 041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
⊕ 10 - Dotations, fonds divers et réserves	279 618,52 €
⊕ 13 - Subventions d'investissement	64 957,00 €
⊕ 16 - Emprunts et dettes assimilées	125 000,00 €
Total général	1 385 800,00 €

Monsieur le Maire explique que la M57 permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Il propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.2312-2 ;
VU l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;
VU l'article L. 5217-10-6 du CGCT traitant de la fongibilité des crédits ;
Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget principal 2026 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes comme mentionné dans les tableaux présentés ;
- **DIT** que le présent budget est adopté par chapitre.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2026.

DIVERS

Madame LICHTENAUER Pascale informe l'assemblée que, depuis 2020, le comité de cavalcade de Lièpvre–Rombach-le-Franc organise des soirées festives contribuant au financement de l'association. Elle se réjouit d'indiquer que ces initiatives permettent aujourd'hui d'assurer le financement de la cavalcade du 8 mars prochain sans solliciter d'aide exceptionnelle de la commune de Lièpvre. L'ensemble des élus félicitent l'association pour la qualité et la rigueur de sa gestion.

Madame PETITDEMANGE Maud rappelle avoir commencé son engagement municipal il y a 19 ans notamment aux côtés de Monsieur KNECHT Jean-Louis et Monsieur HESTIN Pierrot. Elle souligne que son mandat actuel lui a apporté de nombreuses satisfactions et l'a amenée à rencontrer des personnes qu'elle n'aurait pas forcément rencontrées en dehors de ses fonctions d'adjointe au Maire.

Madame PETITDEMANGE Maud souligne sa satisfaction d'avoir œuvré dans l'intérêt de la commune de Lièpvre pendant toutes ces années. Elle précise avoir décidé de céder sa place à des personnes désireuses de s'investir pour la commune de Lièpvre.

L'assemblée municipale remercie Maud pour son travail et l'engagement dont elle a fait preuve.

Monsieur le Maire prend la parole :

« Alors que nous vivons ensemble le dernier conseil municipal de ce mandat, je ressens un mélange d'émotions : la satisfaction du devoir accompli, la gratitude envers chacun et chacune d'entre vous, et une sincère espérance pour l'avenir de notre commune.

Durant ces années passées à vos côtés, chaque décision prise, chaque projet mené, l'a été avec une préoccupation constante : agir dans l'intérêt collectif.

Si beaucoup reste toujours à faire car une commune est vivante, en perpétuelle évolution, je peux affirmer sans détour que tout ce que j'ai accompli l'a été pour le bien-être de toutes et de tous.

Mon engagement a été total, guidé par la volonté d'améliorer le quotidien, de favoriser le vivre-ensemble, et d'offrir à chacun un cadre où il fait bon vivre.

Je tiens à souligner l'excellente atmosphère qui a régné au sein de notre conseil. Durant ce mandat, nous avons su avancer sans heurts, sans conflits majeurs, dans un climat de respect mutuel et de dialogue constructif.

Même si des divergences d'opinion ont pu voir le jour, même si une scission s'est produite en toute fin de parcours, cela n'a jamais altéré notre capacité à œuvrer ensemble pour l'intérêt général.

Cette maturité collective, cette capacité à dépasser les différences pour servir un objectif commun, font notre force et notre fierté.

Mon souhait le plus cher, alors que s'ouvre bientôt une nouvelle page pour cette assemblée, est que le prochain conseil municipal continue sur cette belle dynamique.

Je souhaite de tout cœur que l'esprit de collaboration, d'écoute et de respect mutuel perdure et permette à notre commune de poursuivre son chemin avec confiance et ambition.

Je ne saurais conclure sans remercier très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont donné de leur temps, de leur énergie, de leurs idées au service de la collectivité.

Une pensée particulière pour Maud, Léo, Joël et Yoann qui s'arrêtent. Merci pour votre engagement, merci pour votre implication et bonne chance aux autres qui se représentent.

Je veux aussi associer à mes remerciements notre service administratif, les services techniques et notre équipe d'ATSEM et animatrice.

J'ai été quelques fois exigeant mais derrière cette exigence je savais aussi que je pouvais compter sur tous.

Chaque membre du conseil municipal a joué un rôle clé par son implication, sa disponibilité, son sens du devoir.

Ensemble, nous avons porté des projets structurants, répondu aux attentes des citoyennes et citoyens, et contribué à écrire une page importante de l'histoire locale.

Merci à chacune et à chacun d'entre vous pour votre engagement, votre sincérité et votre confiance.

Ce fut un honneur et une grande responsabilité de présider ce conseil.

Je vous adresse à toutes et à tous mes remerciements les plus chaleureux et mes vœux de pleine réussite pour la suite, aussi bien au sein de l'assemblée qu'à titre personnel.

Et je vous invite donc à partager un dernier verre pour terminer ce mandat. »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 18h51.

Fait et délibéré à Lièpvre, les jours, mois et an ci-dessous.

Lièpvre, le 06/03/2026

La secrétaire de séance



Maud PETITDEMANGE



Le Maire,



Denis PETIT

